



# Mieux contrôler l'argent public, accroître la performance de l'État

Depuis l'adoption de la LOLF, le vote de la loi de finances est devenue un instrument de contrôle efficace de l'emploi des fonds publics. S'y ajoutent naturellement les études et réflexions conduites par la Mission d'évaluation et de contrôle et la Commission des finances pour accroître la performance de l'État et préparer notre système fiscal et financier aux défis de l'avenir.

## Amorcer le désendettement de la France

Le débat sur la loi de finances constitue un moment-clé de l'activité de contrôle de l'Assemblée, notamment depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure budgétaire (LOLF), qui offre aux parlementaires de nombreux outils pour vérifier l'efficacité de la dépense publique opérée par le Gouvernement. Pour le projet de loi de finances 2007, ultime budget de la législature, l'Assemblée s'est en premier lieu consacrée à s'assurer qu'il mettait en œuvre de manière fidèle les grands engagements pris par l'exécutif au cours de la période récente. Avec une hypothèse de croissance à 2,5 % et une réduction du déficit de 5 milliards

d'euros par rapport à la précédente loi de finances, Gilles Carrez, rapporteur général de la Commission des finances, a salué au nom de celle-ci un équilibre d'ensemble « empreint de sérieux et de solidité », conforme à l'engagement de désendettement. **Il n'en a pas moins appelé le Gouvernement à se montrer plus résolu dans son effort de réduction des dépenses**, dont le rythme de progression annuelle doit à ses yeux être impérativement contenu en deçà de 1 %. Didier Migaud a pour sa part, au nom du groupe socialiste, attiré l'attention de tous sur l'impératif de faire toute sa place à l'objectif de « justice fiscale ».



Projet de loi  
de finances  
pour 2007



# nouveaux moyens budgétaires



Concernant les missions de l'État, les députés ont largement approuvé les dispositions parachevant l'effort de consolidation des fonctions régaliennes, les trois lois de programme relatives à la sécurité intérieure, à la justice et à la défense étant strictement mises en œuvre.

Par ailleurs, l'Assemblée s'est attachée à enrichir par de nombreux amendements les dispositions du

projet de loi de finances. Ainsi, à l'initiative de Pierre Méhaignerie, l'effort en faveur de la recherche, avec un milliard de moyens nouveaux, se trouve accentué par le dé plafonnement du crédit d'impôt pour les frais occasionnés par la défense d'un brevet. L'augmentation sensible de la prime pour l'emploi est pour sa part assortie d'une clause d'équité, votée à l'initiative

de Michel Bouvard, qui exclut de son bénéfice les contribuables les plus aisés, ce qui permet de mettre un terme à de nombreuses situations choquantes.

## Universités :

# la « LOLF » au banc d'essai

Levier de modernisation de l'État, la nouvelle procédure budgétaire a pour objectif d'instiller une culture de résultats au sein des services publics. Respecter cet objectif suppose que la mise en œuvre de la « LOLF » (loi organique relative aux lois de finances) s'accomplisse de manière dynamique, en procédant

régulièrement à l'évaluation de son impact au sein des administrations. C'est dans cette logique que la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC), qui est à l'origine de cette année d'évaluer l'application de la loi organique au secteur stratégique de l'enseignement supérieur.

**Au fil de nombreuses auditions, les rapporteurs Michel Bouvard et Alain Claeys ont constaté le manque de vision stratégique de l'État et les insuffisances de sa tutelle,** alors que les universités, pas toujours dotées de projets d'établissement, peinent souvent à assurer une gestion comptable et financière assez rigoureuse. De façon non partisane, le rapport propose quelques

instruments simples permettant aux universités de mieux assumer leur autonomie : meilleure utilisation du cadre juridique existant, renforcement de la gouvernance des établissements, développement des contrats et de l'évaluation afin que leurs relations avec l'État soient fondées sur les orientations stratégiques de la politique nationale.

Par ailleurs, une mission d'information sur l'application de la LOLF, confiée à un député de chaque groupe politique (Michel Bouvard, Didier Migaud, Charles de Courson et Jean-Pierre Brard), a formulé, dans un rapport publié en juin, de multiples propositions pour améliorer la mise en œuvre de la loi organique.



## Du plan Cancer

# aux perspectives démographiques

La Commission des finances s'est, cette année encore, livrée à de nombreux contrôles. Ainsi, Gérard Bapt, rapporteur spécial de la mission Santé, a achevé en juillet 2006 un contrôle de longue haleine sur la mise en œuvre du Plan cancer lancé en 2003. Son rapport salue les avancées liées au Plan, qui tente de remédier aux faiblesses traditionnelles de la politique de prévention et, plus généralement, de la politique de santé publique en France. Il souligne les incertitudes sur le rôle et la gouvernance de l'Institut national du cancer (INCa), auprès duquel,

faisant usage des pouvoirs qu'il tient notamment de LOLF, il a effectué un contrôle sur pièces et sur place. Ayant mis en évidence certaines ambiguïtés de l'effort financier lié au Plan, **il plaide pour la création d'une Agence nationale de la santé incluant l'INCa, afin de clarifier le paysage sanitaire.**

Par ailleurs, alors que la population active de l'Union européenne commencera à baisser en 2015 pour « perdre » près de 50 millions de personnes entre 2020 et 2050, la Commission des finances a commandé une étude à une équipe universitaire, dont les lignes de force

ont été synthétisées par la rapporteure Béatrice Pavy. Démarrant l'idée reçue selon laquelle des flux migratoires plus denses constitueraient l'unique réponse au vieillissement de notre population, le rapport insiste au contraire sur la possibilité de mieux mobiliser les « réserves d'activité » dont la France et l'Europe disposent. Cela impliquerait une meilleure articulation emploi-formation à tous les âges d'activité, une politique active d'intégration des générations issues de l'immigration et une politique familiale permettant un accès facilité au logement.

